LE DÉPARTEMENT

ROUTES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

6/4/2023

LE DÉPARTEMENT DU VAR INTERVIENT SUR LA RD 125

SÉCURISATION DE TALUS PAR POSE DE GRILLAGE SUSPENDU

sur la commune du Muy

Travaux prévus de 7 h à 18 h, du 11 avril au 26 mai 2023
Ils seront effectués de jour, hors agglomération, du PR 2+325 jusqu'au PR 2+465

À NOTER

▶ Coût total **82 000 € TTC** intégralement financés par le Département du Var

▶ Réalisation : Entreprise Hydrokarst

▶ Pour plus d'information sur les conditions de circulation sur le réseau routier départemental, vous pouvez consulter le site du Département : **www.var.fr/routes/info-route**

Pour plus de confort et de sécurité au bénéfice des usagers de la route, le Département du Var réalise des travaux de sécurisation de talus rocheux : abattage d'arbres, purges manuelles des parois du talus, pose de grillages suspendus au lieu-dit "Les Preyres", sur la RD 125 entre les communes du Muy et de Sainte-Maxime.

CONTACTS

▶ **Lilia CACCIA**
Tél. 07 86 46 55 29

▶ **Émilie de la BOUVRIE**
Tél. 06 20 14 56 36

presse@var.fr

Attachées de presse
Direction de la communication
Département du Var

Ces travaux ont pour principaux objectifs :

- **de sécuriser le trajet des usagers en direction de Sainte-Maxime depuis le Muy,**
- **de réaliser une dévégétalisation ainsi qu'une purge manuelle du talus,**
- **de contenir les blocs rocheux et les chutes de pierres sur cette portion de route, par la mise en place d'un grillage suspendu.**

Organisation du chantier

à partir du 11 avril 2023 :

- **signalisation temporaire et installation du chantier,**
- **pose de séparateurs mobiles PVC et de séparateurs avec réhausse,**
- **protection provisoire de la chaussée et de ses abords,**
- **pose d'un grillage suspendu, comprenant le débroussaillement, les abattages et la purge manuelle en parois.**

La fin du chantier est prévue le 26 mai 2023.

Pendant les travaux, la voie de droite de la zone de dépassement dans le sens Le Muy>Sainte-Maxime sera fermée à la circulation par des séparateurs mobiles en PVC les jours ouvrés.

Les panneaux à messages variables ont été posés par le Département pour information aux usagers.

Des ralentissements ponctuels de la circulation sont à prévoir.
La vitesse sera limitée à 50 km/h (de jour comme de nuit) ; les dépassements seront interdits sur la zone de travaux. Une largeur de voie de 5 m est conservée afin de permettre le passage des transports exceptionnels.

Le Département du Var invite les automobilistes à la plus grande prudence ainsi qu'au respect de la signalisation mise en place, pour leur propre sécurité et celle des travailleurs présents sur le chantier.